

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION  
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

-----

**2022.6.11.63**

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

**PRESENTS**

Fatima ABERKANE-JOUDANI, Josée ARGENTIN, Gilles BATTAIL, Noël BOURSIN, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Henri DE MEYRIGNAC, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Denis DIDIERLAURENT, Serge DURAND, Pascale GOMES, Sylvain JONNET, Jean-Claude LECINSE, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Michel ROBERT, Thierry SEGURA, Alain TRUCHON, Franck VERNIN, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

**Date de la convocation :**  
01/09/2022

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES**

Julien AGUIN a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Françoise LEFEBVRE a donné pouvoir à Willy DELPORTE.

**Date de l'affichage :**  
09/09/2022

**ABSENTS EXCUSES**

Bernard DE SAINT MICHEL, Thierry FLESCHE, Christian HUS.

**Nombre de membres :**  
en exercice : 31  
présents ou représentés : 28

\*\*\*

**OBJET : SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE -  
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS  
FRANCAIS**

## **Le Bureau Communautaire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU les statuts du Parc Naturel Régional du Gâtinais français ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2019.7.4.187 en date du 16 décembre 2019 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2022.1.10.10 en date du 7 mars 2022 approuvant le 2<sup>ème</sup> arrêt de projet de Programme Local de l'Habitat 2022-2027 après avis des communes ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 202.3.4.76 en date du 17 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

**CONSIDÉRANT** que le projet arrêté de Programme Local de l'Habitat 2022-2027, identifie la nécessité d'amplifier la réhabilitation du parc existant et la volonté de pouvoir conseiller et orienter l'ensemble des ménages ayant un projet habitat ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'apporter à tous les habitants du territoire un niveau de service équivalent quant à leur projet de rénovation énergétique (SARE) ;

**CONSIDÉRANT** que le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français dispose d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique ;

**CONSIDÉRANT** que le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français a émis un accord favorable à la mise à disposition de son service pour l'ensemble des communes de la CAMVS ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de définir les modalités de cette mise à disposition du service à travers une convention ;

**CONSIDÉRANT** qu'au regard du programme SARE en cours, le Conseil Départemental apporte un financement de 50% du dispositif via le versement de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) ;

### **DÉCIDE,**

**D'APPROUVER** la convention de partenariat et de mise à disposition d'un service d'accompagnement énergétique avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (projet ci-annexé),

**DE PRÉCISER** que cette convention ne fait pas adhérer l'ensemble des communes au territoire du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français ;

**D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer cette convention et tous documents s'y rapportant, et, notamment ses éventuels avenants.

Adopté à l'unanimité.  
Fait le jeudi 15 septembre 2022 à Dammarie-Lès-Lys.  
Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20220915-48448-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/22

Publication ou notification : 19/09/2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS  
Maire de Melun  
Conseiller Régional